

	VACANCE DE POSTE	
	Un professeur agrégé ou certifié Section CNU <i>Et/ou Discipline Education</i> <i>Physique et Sportive</i>	
	<u>Date de prise de fonction</u> Vacant à partir du 15 janvier 2027	<u>Mode de recrutement</u> Affectation soumise à durée de séjour d'une durée de 2 ans

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

Ancrée dans son environnement et sa région, l'UNC a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. A ce titre, elle préside le CRESICA, consortium regroupant 9 organismes de recherche en Nouvelle-Calédonie, et co-porte avec l'University of South Pacific (Fidji) le PIURN, réseau des universités du Pacifique insulaire. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, coordonnée au niveau local et régional, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 500 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 1 CFA, 1 service de la formation continue, 3 unités de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), un campus connecté à Wallis-et-Futuna, des infrastructures modernes (*learning centre*, installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes (plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, entrepreneuriat étudiant, etc.), des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique et un environnement et une qualité de travail uniques.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue. Elle est ainsi lauréate de plusieurs appels à projets (AAP) structurants pour l'établissement :

- AAP Nouveaux cursus à l'université, avec son projet TREC qui accompagne la réussite en licence avec la mise en place de parcours en 5 ou 7 semestres ;
- AAP Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures, avec son projet CROSS qui porte des dispositifs innovants d'orientation du secondaire vers le supérieur ;
- AAP Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec son projet StART UNC pour le développement de la formation professionnelle ;
- AAP Excellences, avec son projet DiversitES qui vise à transformer l'établissement en s'appuyant sur une signature, celle des diversités biologiques, culturelles et linguistiques ;
- AMI Compétences et Métiers d'Avenir, avec son projet AVENIR NC pour le développement de formations en lien avec la décarbonation de l'industrie.

L'UNC porte également des actions dans le cadre de projets pilotés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- TRIAD, projet lauréat de l'AAP Plan Innovation Outre-Mer, qui vise à développer des systèmes alimentaires durables en Nouvelle-Calédonie ;
- Campus N, projet lauréat de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir, pour le développement des formations en lien avec la transition numérique.

L'UNC est enfin labellisée « SAPS » (Science Avec et Pour la Société) depuis 2024 grâce à son projet Nebelo, porté en collaboration avec plusieurs acteurs calédoniens, qui vise à rapprocher la science de la société par le biais d'un dialogue renforcé entre sciences exactes et sciences humaines et sociales et par des actions de médiations scientifiques à destination de tous les publics.

Profil recherché :

Un emploi de professeur agrégé ou certifié, discipline Éducation physique et sportive, est à pourvoir à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de la Nouvelle-Calédonie à compter du 15 janvier 2027. La personne recrutée aura un service annuel d'enseignement de 384 h éq. TD.

Activités d'enseignements :

La personne recrutée exercera ses fonctions dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

Elle devra posséder une solide expérience pédagogique, indispensable à la prise en charge de la formation professionnelle des futurs enseignants.

La personne recrutée interviendra principalement en 1^e et 2^e années du master Métiers de l'enseignement et de l'éducation professorat du second degré, parcours Éducation physique et sportive (M2E P2D EPS), et également en Licence Professorat des écoles et en master M2E professorat des écoles, où elle sera amenée à développer les compétences des futurs enseignants. Hors master M2E, elle assurera des enseignements dans les formations destinées aux fonctionnaires stagiaires du second degré lauréats des concours.

Son expertise professionnelle en lien avec l'enseignement de l'EPS lui permettra de contribuer à la maîtrise des savoirs disciplinaires, didactiques et pédagogiques des futurs enseignants, mais aussi d'intervenir sur la maîtrise des outils et usages numériques, les questions d'inclusion et d'accessibilité universelle, l'égalité filles/garçons, etc. La personne recrutée sera en mesure de prendre en charge la formation à et par la recherche d'étudiants et d'étudiantes de master devant produire un mémoire de master ancré dans une problématique de nature professionnelle. Elle assurera le suivi de stage des étudiants et étudiantes. Elle les préparera aux différentes épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPEPS (le master M2E P2D EPS étant ouvert à des non-lauréats à l'INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie) et du CRPE.

Dans la cadre des enseignements de culture professionnelle commune interdisciplinaire, la personne recrutée pourra assurer des enseignements sur l'ensemble des problématiques relatives au métier d'enseignant, prendre en charge des groupes interdisciplinaires d'analyse de pratique professionnelle, etc.

La personne recrutée pourra en fonction des besoins assurer des enseignements dans d'autres composantes et formations de l'UNC.

Responsabilités collectives (le cas échéant) :

Elle pourra être sollicitée pour remplir des responsabilités pédagogiques et administratives au sein de l'INSPÉ (coordination de la formation, recrutement de chargés d'enseignements vacataires, préparation des plannings et des services, réunions diverses, etc.). En tant que responsable pédagogique, elle devra assurer la liaison avec le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie pour l'organisation des stages des étudiants et étudiantes et veiller à la part des heures devant être assurées par des enseignants de terrain intervenant dans la formation initiale des futurs professeurs d'EPS.

Elle participera à l'actualisation des fonds documentaires en Éducation physique et sportive de la bibliothèque de l'INSPÉ.

Contacts utiles :

Stéphane MINVIELLE, directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation : stephane.minvielle@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : recrutement-enseignants@unc.nc

Nima ABDILLAHI, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement-enseignants@unc.nc

Les dossiers de candidature (pièce d'identité, curriculum vitae, lettre de motivation, arrêté justifiant le classement, arrêté de la dernière affectation et le cas échéant, justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) sont à déposer directement dans GALAXIE/VEGA <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/index.jsp>

au plus tard le 21/04/2026

Conditions pour bénéficier d'une affectation soumise à durée de séjour en outre-mer

- **Etre PRAG ou PRCE titulaire** et justifier d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors des territoires de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, sauf pour l'agent dont le centre des intérêts moraux et matériels se situe en Nouvelle-Calédonie.

Modalités d'accueil dans le supérieur des PRAG-PRCE titulaires en affectation soumise à durée de séjour

(décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

- **Séjour de 2 ans renouvelable 1 fois**, sur demande de l'enseignant et après accord de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année d'affectation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de l'affectation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** pour les enseignants en position d'activité au moment de leur affectation, comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 80% pour l'enseignant et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant	7 948 €	7 948 €
Conjoint	5 045 €	12 993 €
Par enfant à charge	937 €	13 930 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins cinq années avant l'affectation en Nouvelle-Calédonie

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une affectation de 2 ou 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation